

# **TRAVAIL CONCLUSIF**

## **ÉTAT ET RELIGIONS EN INDE**

### **Consigne guidant l'ensemble du travail conclusif :**

En travaillant en binôme ou par groupe de trois, vous dresserez un panorama de la diversité des religions représentées en Inde, puis expliquerez la nature des rapports que ces dernières entretiennent avec l'État et la vie politique indienne, pour enfin déterminer le rôle qu'elles jouent dans le conflit indo-pakistanaï.

Afin de traiter cette consigne, vous constituerez au préalable un corpus documentaire tiré de l'actualité.

### **Document 1 : extraits de la constitution indienne (amendée) du 26 janvier 1950**

#### **Premier amendement :**

« Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement [d'une religion particulière] ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre. »

#### **Article 15 :**

« 1) L'État ne pratiquera pas de discrimination à l'encontre d'un citoyen sur la seule base de sa religion, de sa race, de sa caste, de son sexe ou de son lieu de naissance. [...]

5) Rien [...] ne peut empêcher l'État de prendre des dispositions spéciales, au moyen de la loi, pour la promotion de toutes les classes sociales et éducatives de citoyens, de castes ou de tribus répertoriées dans la mesure où de telles dispositions spéciales se rapportent à leur admission dans des établissements d'enseignement, notamment les établissements d'enseignement privé, qu'ils soient subventionnés ou non par l'État, autres que les établissements scolaires de la minorité visée au paragraphe 1 de l'article 30. »

#### **Article 16 :**

« 1) Nul citoyen ne se verra interdire l'accès à un emploi public ou à une charge publique.

2) Nul ne sera pénalisé à cet égard en raison de sa religion ou de sa race. »

#### **Article 25 :**

« 1) Chacun a droit à la liberté de conscience et a le droit de professer, de pratiquer et de propager librement la religion.

2) Rien dans l'article 25 alinéa 1 n'interdit à l'État d'adopter des lois [...] visant à obliger les institutions religieuses hindoues à caractère public à s'ouvrir à toutes les classes et sections de la population hindoue ».

#### **Article 27 :**

« Nul n'est contraint de payer un impôt dont le but serait spécifiquement de pourvoir aux dépenses [...] d'une religion ou d'une Église (*denomination*) ».

#### **Article 28 :**

« 1) Il ne sera dispensé aucune instruction religieuse dans les établissements d'enseignement entièrement financés sur fonds publics.

3) Nulle personne fréquentant un établissement d'enseignement [...] ne sera forcée d'assister à un cours d'instruction religieuse ou à un culte qui pourrait se tenir dans cet établissement ».

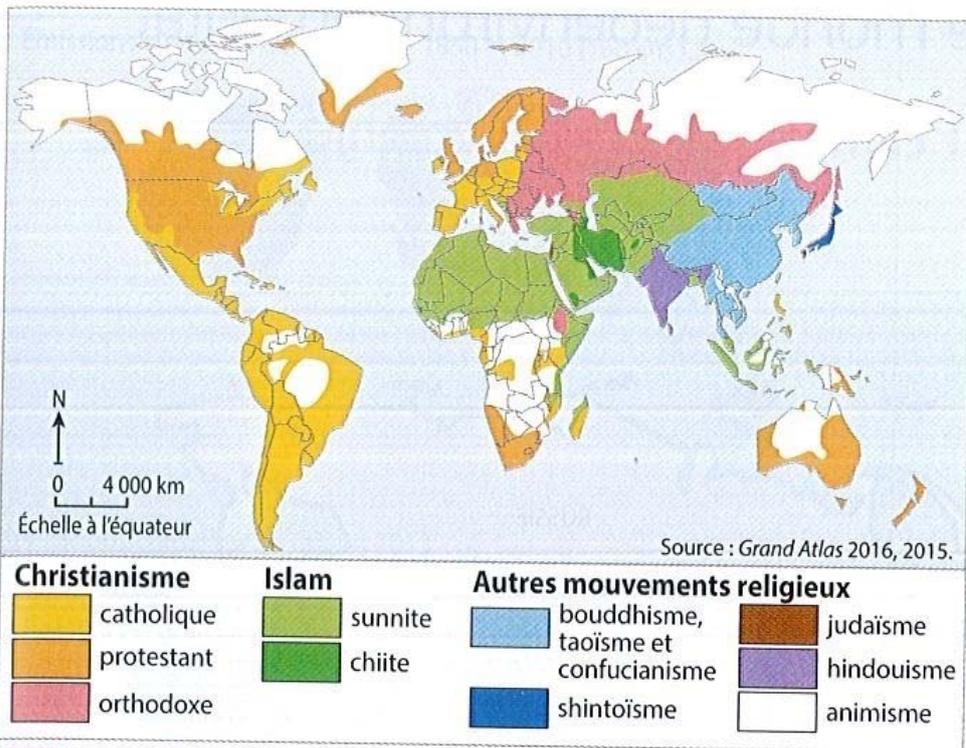
**Article 29 :**

« 2) Aucun citoyen ne peut se voir refuser l'admission dans un établissement scolaire tenu par l'État ou subventionné à même les fonds publics uniquement pour des raisons de religion, de race, de caste ou de langue. »

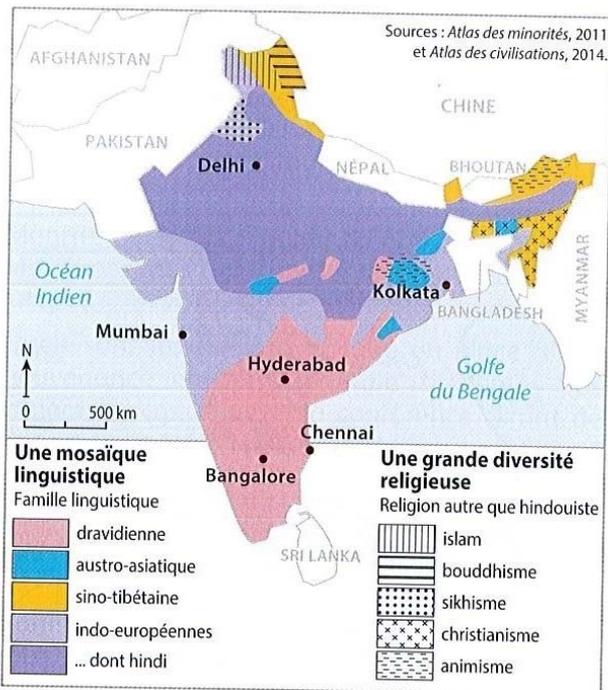
**Article 30 :**

« 1) Toute minorité, par sa religion ou par sa langue, a le droit de créer et d'administrer les établissements scolaires de son choix. [...]

2) Au moment d'accorder son aide à des établissements scolaires, l'État ne doit pas faire preuve de discrimination à l'endroit de quelque établissement scolaire que ce soit, sous prétexte qu'il est administré par une minorité religieuse ou linguistique. »



## 2 Les grandes aires religieuses dans le monde



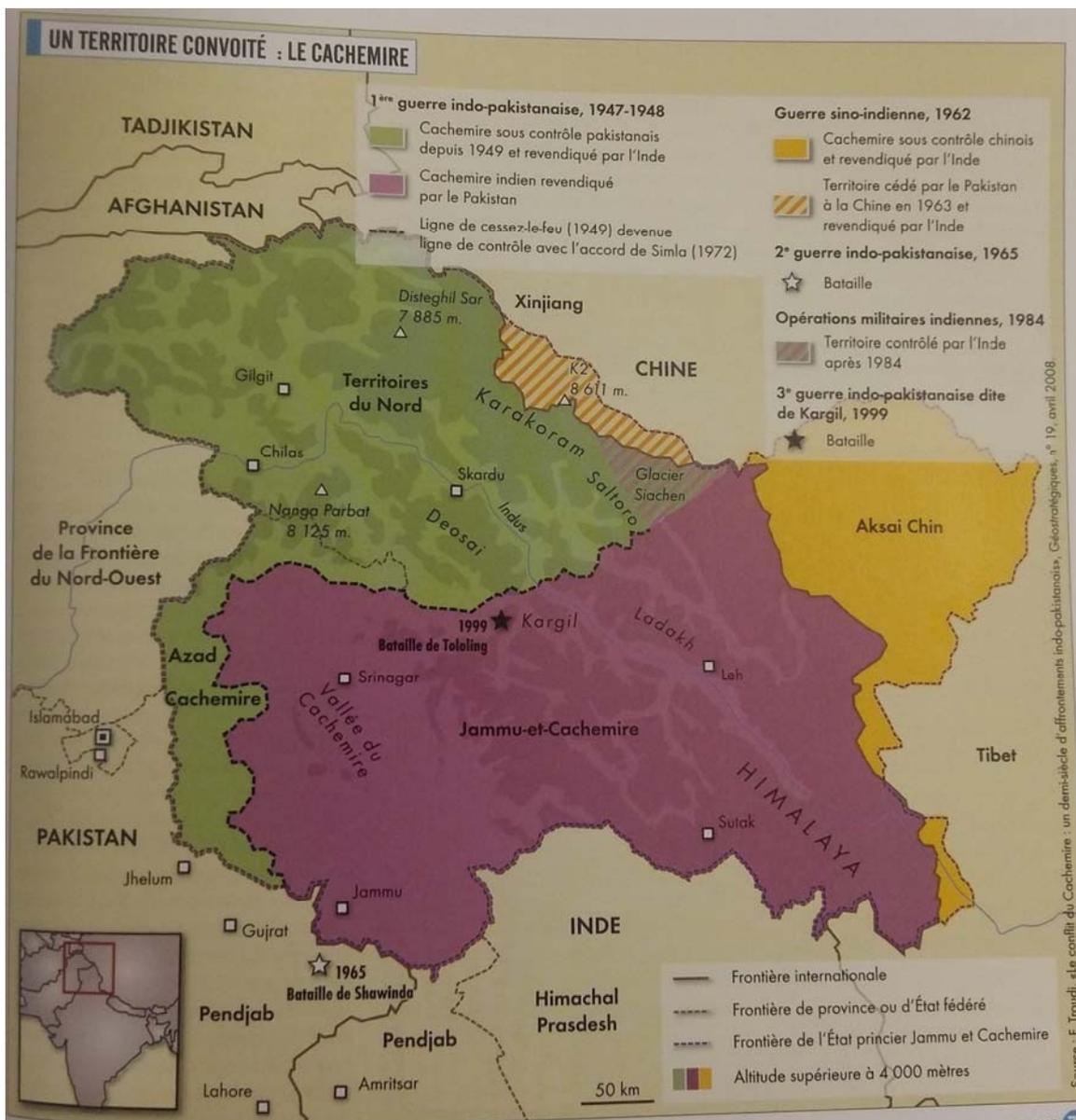
## 3 Les grandes aires linguistiques et religieuses en Inde

## 4 Les religions à l'échelle des villes indiennes

Part, en %	Delhi	Mumbai... (...dont Dharavi <sup>1</sup> )	Inde
Hindouïsme	81	67,3 (60)	79,8
Islam	11,7	18,5 (33)	14,2
Jainisme	1,1	4 (7)	0,3
Sikhisme	5	0,5	1,7
Autres (dont bouddhisme, christianisme)	1,2	9,7	4

Source : Recensement indien, 2011.

1. Plus vaste quartier informel de Mumbai.



### 3 Les religions, un défi pour la stabilité géopolitique mondiale ?

Le monde actuel est plus religieux qu'il ne l'était en 1970. L'expansion de presque toutes les religions le prouve, pas seulement dans les anciens pays communistes d'Europe de l'Est, mais également en Chine et en Afrique. La religion est très souvent mobilisée, voire instrumentalisée, par les pouvoirs politiques, contribuant à des conflits souvent violents de par le monde. C'est le cas en particulier entre les deux grandes religions dominantes, l'islam et le christianisme, qui regroupent à elles deux plus de la moitié de la population mondiale. Les dérives fondamentalistes représentent des défis à la stabilité des États, mais le seul facteur religieux n'est pas suffisant pour saisir les causes profondes des conflits, comme en témoignent les crises en Irak ou en Inde. Au Nigeria comme en Centrafrique ou en Côte d'Ivoire, par exemple, les dynamiques d'organisation spatiale et économique et les spécificités historiques (prospérité de l'agriculture de plantation dans le sud littoral ; pauvreté des zones sèches au nord) sont bien plus responsables des clivages que la fracture religieuse (sud chrétien ; nord musulman).

F. Tétart, *Grand Atlas 2015*,  
 Courrier International-Autrement, 2014.